



COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 8 du 14 juin 2019

Loi pour une école de la confiance : des évolutions mais des points de vigilance

Le Sgen-CFDT salue les évolutions décidées par la Commission mixte Paritaire (CMP) sur la Loi pour une Ecole de la Confiance. Il acte positivement la suppression de mesures discriminantes et inacceptables telles que l'interdiction du voile pour les mères accompagnantes ou la suppression des allocations en cas d'absentéisme.

Ainsi que la suppression de l'autorité hiérarchique donnée aux directeurs d'école qui constituait une réponse réductrice et simpliste à la question essentielle du statut de l'école datant de la loi Guizot de 1833. Le Sgen-CFDT souhaite d'ailleurs que l'abandon logique des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) ne signe pas l'enterrement des dossiers relatifs à la direction d'école et aux conditions de travail des directeurs et directrices d'école. La question d'un fonctionnement des écoles donnant plus de pouvoir d'agir aux personnels du premier degré reste entière, et ne doit pas être oubliée.

Le Sgen-CFDT sera extrêmement vigilant à ce que l'article 1^{er}, qui ne fait que rappeler la jurisprudence, ne soit interprétée par l'institution comme une invitation à brider l'expression des personnels.

Enfin, le Sgen-CFDT demande qu'un dialogue social approfondi soit mené sur la mise en œuvre de ce texte et notamment sur la question de la formation continue obligatoire et les conditions de sa mise en œuvre.